

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du jeudi 29 septembre 2011**

**n°31**

**page 1/2**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS**

**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre de la réforme de la catégorie B de la fonction publique territoriale, l'article 1 du décret cadre n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale prévoit la création de nouveaux statuts particuliers.*

*Aussi, afin de tenir compte de cette évolution réglementaire et de la parution du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier des animateurs territoriaux et du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, il convient de tirer les conséquences de la création de ces nouveaux cadres d'emplois.*

*Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs territoriaux,

**VU** le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

**VU** la délibération n° 7 du conseil municipal du 7 juillet 2011, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que le nouveau cadre d'emplois des animateurs territoriaux est créé par assimilation du cadre d'emplois existant des animateurs territoriaux de la manière suivante :

Ancien grade	Nb postes ouverts
Animateur	4
Total	4

Nouveau grade	Nb postes ouverts
Animateur territorial	4
Total	4

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du jeudi 29 septembre 2011

n°31

page 2/2

**CONSIDERANT** que le nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (A.P.S) est créé par assimilation du cadre d'emplois existant des éducateurs des A.P.S territoriaux de la manière suivante :

Ancien grade	Nb postes ouverts		Nouveau grade	Nb postes ouverts
Educateur des A.P.S hors classe	3	☞	Educateur territorial des A.P.S principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Educateur des A.P.S de 1 <sup>ère</sup> classe	1	☞	Educateur territorial des A.P.S principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Educateur des A.P.S de 2 <sup>ème</sup> classe	2	☞	Educateur territorial des A.P.S	2
Total	6		Total	6

**CONSIDERANT** que les agents concernés ont été intégrés au 1<sup>er</sup> juin 2011 dans le nouveau cadre d'emplois des animateurs territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide la création de :

1) FILIERE ANIMATION :

- **4 postes d'animateur territorial**, à temps complet,

Le coût de la réforme du statut particulier des animateurs territoriaux a été prévu au budget primitif.

2) FILIERE SPORTIVE :

- **3 postes d'éducateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**, à temps complet,

- **1 poste d'éducateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet,

- **2 postes d'éducateur territorial**, à temps complet,

Le coût de la réforme du statut particulier des éducateurs territoriaux des A.P.S a été prévu au budget primitif.

- de modifier le tableau des effectifs comme suit (voir annexe),

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour : **28** (26 + 2 pouvoirs)

Contre : **0**

Abstentions : **8** (6 + 2 pouvoirs)

G. MICHAUD (*pouvoir M-H DAYDET*), L. AUMON, C. VACHERON, C. CIBERT, C. BARRAULT (*pouvoir G. GRATTEAU*) et J-C MONAURY

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6814

Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM